

COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Tél. Email :

Adresse :

Code postal : Ville :

INSCRIPTION CONGRESSISTE*

Je serai présent(e) à : la journée du 13/09 la journée du 14/09
 la soirée gala du 14/09 la matinée du 15/09

HÉBERGEMENT* (Les animaux domestiques ne sont pas admis)

Chambre souhaitée : Single Double (supplément de 20,64 € à régler directement à l'hôtel)

Pour les nuits du : Jeudi 12/09 Vendredi 13/09 Samedi 14/09

PARTICIPATION ACCOMPAGNANT(E)*

Déjeuner(s) : du vendredi 13/09 (43 €) du samedi 14/09 (43 €)

Gala : dîner de gala du samedi 14/09 (100 €)

TARIFS D'INSCRIPTION*

A	Inscription Congressiste	190 €
B	1 Déjeuner Accompagnant(e)	43 €
C	2 Déjeuners Accompagnant(e)	86 €
D	Dîner de gala Accompagnant(e)	100 €

Total Général
(en fonction des cases cochées A + B + C + D) --- €

MODE DE PAIEMENT

Le paiement de l'inscription aux Journées du SML se fait par virement bancaire.

Bénéficiaire : Syndicat des Médecins Libéraux
IBAN : FR76 3005 6000 8900 8900 1717 374
Code BIC : CCFRFRPP

 Merci de bien noter sur l'ordre de virement vos Nom et Prénom + Congrès 2024

MODALITÉ D'INSCRIPTION

- Remplir le bulletin
- Joindre l'Attestation URSSAF au titre de l'exercice N-1, à défaut N-2
- Joindre l'ordre de virement correspondant aux frais d'inscription du congressiste (A) et aux éventuels frais de participation de l'accompagnant(e) (B + C + D)
- Envoyer le dossier complet format PDF par mail à : lesml@lesml.org

Évènement éligible au crédit d'impôt formation chef d'entreprise ET à la prise en charge individuelle FAF. L'inscription aux journées implique que vous approuvez l'ensemble des conditions générales ci-après. Vous nous autorisez à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant.

PRISE EN CHARGE HÉBERGEMENT ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les nuits des 12, 13 et 14/09 sont prises en charge par le SML sous réserve d'être à jour de cotisation 2024. La prise en charge des frais de déplacement est plafonnée à 300 € sur présentation de justificatifs originaux, sous réserve d'être à jour de cotisation 2024 et de recevoir les demandes de prise en charge avant le 30/10/2024, le cachet de la poste faisant foi.

* Merci de cocher les cases correspondantes